



Bilan d'activité Année 2024

Site Natura 2000
Montagne côte-d'orienne
ZSC FR2600957
Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Date : 06/01/2025**Rédaction :** Mathilde POISSENOT**Structure :** Syndicat Mixte du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne

TABLE DES MATIERES

Abréviations.....	3
Résumé	3
1. Introduction.....	5
2. Gestion des habitats et des espèces.....	7
2.1. Animation des contrats Natura 2000.....	7
2.2. Animation des chartes.....	8
2.3. Animation des MAEC.....	8
2.4. Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers	8
3. Évaluation des incidences des projets.....	12
4. Suivis scientifiques et techniques.....	13
4.1. Suivis.....	13
4.2. Etudes	16
5. Information, communication, sensibilisation.....	17
5.1. Outils de communication.....	17
5.2. Parution dans les médias	18
5.3. Organisation d'animation/ manifestation de sensibilisation.....	18
5.4. Participation à la vie du réseau au-delà du site	21
6. Veille à la cohérence des politiques publiques.....	22
7. Gestion administrative, financière et gouvernance.....	24
7.1. Copil.....	24
7.2. GT.....	25
7.3. Rencontre service Natura 2000 Région BFC.....	25
7.4. Formation.....	25
7.5. Accompagnement de stagiaires.....	25
8. Bilan.....	26
8.1. Bilan temporel	26
8.2. Bilan financier 2024.....	28
9. ANNEXES.....	29

ABREVIATIONS

CBNBP : Conservatoire Botanique National du Bassin parisien

CD21 : Conseil Départemental de Côte-d'Or

CENB : Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne

CFT : Charte Forestière de Territoire

CNPF BFC : Centre National de la Propriété Forestière, délégation Bourgogne-Franche-Comté

COPIL : Comité de Pilotage

DOCOB : Document d'Objectifs

DHFF : Directive Habitat Faune Flore, 1992

DDT21 : Direction Départementale des Territoires de Côte-d'Or

FDP 21 : Fédération de pêche de Côte-d'Or

GNUB : Groupe Naturaliste Universitaire de Bourgogne

LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux

ONF : Office National des Forêts

PSTB : Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne

SBO : Syndicat du Bassin de l'Ouche. Le Suzon est un affluent de l'Ouche. Jusqu'en 2014 : SMEABOA Syndicat Mixte d'Etude et d'Analyse du Bassin de l'Ouche et de ses Affluents.

SHNA : Société d'histoire naturelle d'Autun

SNAP : Stratégie Nationale des Aires Protégées

RNR - FE : Réserve Naturelle Régionale Forêt d'exception du Val Suzon

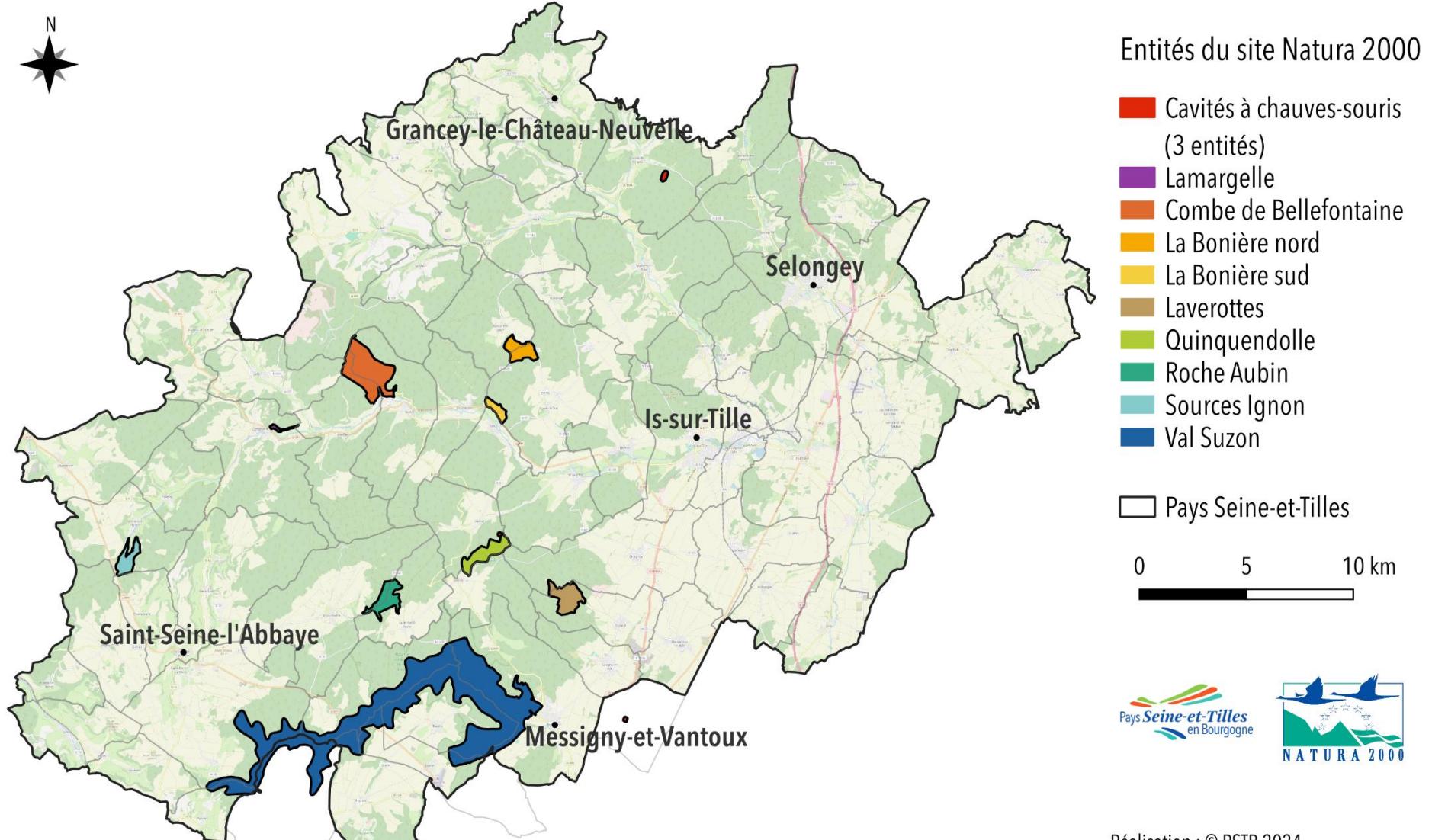
ZSC : Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitat Faune Flore)

RESUME

L'année 2024 a été marquée par la révision-fusion du document d'objectifs du site de la Montagne côte-d'orienne. Cette mission initiée en 2023 a été poursuivie en 2024 et assurée principalement par l'appui technique en charge de la révision du DOCOB, Léa Minard, sur la période du 10 juillet 2023 au 31 octobre 2024.

Cet appui technique a permis à l'animatrice Natura 2000 de poursuivre l'animation du DOCOB sur toute l'année 2024. Parmi les actions notables de l'année, la concertation pour la révision du DOCOB, la sensibilisation aux enjeux de biodiversité et la gestion des habitats ont occupé une part importante du temps d'animation.

Certaines opérations initialement prévues ont été reportées pour des raisons diverses. L'année pluvieuse qu'aura été l'année 2024 n'aura pas permis l'observation du Damier du frêne faisant de cette espèce une priorité majeure pour 2025.



Réalisation : © PSTB 2024
Fond de carte : OpenStreetMap 2022

Figure 1 : Carte de localisation des entités du site Natura 2000 de la Montagne côte-d'orienne

1. INTRODUCTION

Le site Natura 2000 FR2600957 « Montagne côte-d'orienne » est une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) au titre de la Directive européenne « Habitats, faune, flore » (DHFF). Il est issu de la fusion en 2019 de quatre anciens sites ainsi que 3 cavités à chauves-souris. Depuis 2017, le Syndicat Mixte du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne (PSTB) porte l'animation.

Le site de la Montagne côte-d'orienne est constitué de 12 entités réparties sur 22 communes et représentant une superficie totale de 3 917ha (Figure 1).

Tableau 1 : Anciens sites Natura 2000 composant le site de la Montagne côte-d'orienne

CODE ANCIEN SITE	NOM ANCIEN SITE	NOM ENTITE	SURFACE (ha)	ANNEE AP DOCOB	DEBUT ANIMATION
FR2600957	Milieux forestiers, prairies et pelouses de la vallée du Suzon	VAL SUZON	2782	2012	2011
FR2600958	Milieux forestiers, pelouses et marais des massifs de Moloy, la Bonière et Lamargelle	LA BONIERE NORD	115		
		LA BONIERE SUD	49		
		ROCHES SAINT-CLAUDE	13	2004	2008
		COMBE DE BELLEFONTAINE	397		
FR2600960	Massifs forestiers de Francheville, Is-sur-Tille et des Laverottes	ROCHE AUBIN	139		
		LAVEROTTES	159	2009	2008
		QUINQUENDOLLE	146		
FR2601002	Forêt de ravin à la source tufeuse de l'Ignon	SOURCES IGNON	99	2005	2008
FR2600975	Cavités à Chauves-souris en Bourgogne	MINES DE CUSSEY-LES-FORGES	11		
		CARRIERE SOUTERRAINE DE MALPERTUIS	4		
		PEUPTU DE LA COMBE CHAINAY	3	2017	2017

Le site accueille 19 habitats et 17 espèces d'intérêt communautaire (Tableau 2).

Un arrêté régional visant à actualiser la composition du Comité de pilotage (COPIL) et portant désignation des membres du COPIL pour l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB) du site de la Montagne côte-d'orienne a été publié le 21/02/2024 (Annexe 1). Le président du COPIL est Monsieur Bénigne Colson, Maire de Frénois.

Le présent bilan d'activité s'inscrit entre l'ancienne programmation et la nouvelle, pas encore validée. Certaines mesures réalisées en 2024 n'ayant pas fait l'objet de fiche action dans les anciens DOCOB, il est apparu pertinent de les raccrocher à la future programmation pour faciliter la continuité de l'animation.

Tableau 2 : Liste des habitats et espèces d'intérêts communautaires présents dans le site de la Montagne côte-d'orienne

Habitats d'intérêt communautaire	
3130 – Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	7220* - Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)
3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	7230 - Tourbières basses alcalines
5110 - Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses	8130 - Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles
6110* - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du <i>Alyso-Sedion albi</i>	8160* - Éboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard
6210* - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude	8310 - Grottes non exploitées par le tourisme
6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	9130 - Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>
	9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>
	9160 - Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>
	9180 - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>
Espèces d'intérêt communautaire	
Écrevisse à pattes blanches (1092)	Petit Rhinolophe (1303)
Chabot (1163)	Grand Rhinolophe (1304)
Cuivré des marais (1060)	Rhinolophe euryale (1305)
Damier de la succise (1065)	Barbastelle d'Europe (1308)
Agrion de mercure (1044)	Minioptère de Schreibers (1310)
Lucane cerf-volant (1083)	Vespertilion à oreilles échancrées (1321)
Sabot de Vénus (1902)	Vespertilion de Bechstein (1323)
Damier du frêne (6169)	Grand Murin (1324)
Ecaille chinée (6199)	

2. GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES

2.1. Animation des contrats Natura 2000

Remarques	En 2024, un contrat est en cours mais aucun nouveau contrat n'a été engagé sur le site Natura 2000 de la Montagne côte-d'orienne. La plateforme dédiée aux dépôts des demandes d'aides pour la mise en place de contrat Natura 2000 n'étant pas encore accessible, les contrats pouvant être reportés l'ont été.
Perspectives n+1 / Suites à donner	- Poursuite du contrat ni-ni « Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts » - Dépôt de la demande de subvention pour le contrat forestier « Dispositif favorisant le développement de bois sénescents »
Point de vigilance	Prêter une vigilance particulière au contrat portant sur les bois sénescents suite aux modifications apportées aux critères d'éligibilité.

2.1.1. Contrat Natura 2000 « Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts » - en cours

Ancien DOCOB :	DOCOB Igonon – Mesure D1 : Entretien par fauche de la prairie de Fontaine noire
Futur DOCOB :	Gestion extensive des prairies et mégaphorbiaies par fauche ou par pâturage

La fauche sur la prairie de Fontaine Noire s'est poursuivie en 2024. Le contrat étant à cheval sur deux programmations, un premier dépôt de demande de paiement a été effectué fin 2024 par la commune de Poncey-sur-l'Igonon.

Bénéficiaire	Date signature	Date de fin	Montant total	Actions prévues	Habitat visé	Indicateur réalisation
Commune de Poncey-sur-l'Igonon	2022	2026	2680,8€*	Fauche sans exportation	6510 : Prairie de fauche à Fromental	0,49 ha

* dont 1340,15€ demandés fin 2024

2.1.2. Contrat Natura 2000 « Dispositif favorisant le développement de bois sénescents » - à venir

Ancien DOCOB :	DOCOB Val Suzon – Mesure E1 : Conservation de vieux arbres et de bois morts
Futur DOCOB :	Conservation des arbres à dendromicrohabitats, sénescents ou morts sur pieds et mise en place d'ilots de bois sénescents Natura 2000

Initialement prévu en 2023, il a été demandé d'attendre le développement de l'outil EUROPAC pour déposer la demande de contrat forestier « Dispositif favorisant le bois sénescents » prévu en forêt communale de Saint-Martin-du-Mont. L'îlot de bois sénescents a fait l'objet d'un sujet de stage par l'ONF qui a permis d'identifier les arbres éligibles et de déterminer la surface de l'îlot. Les modalités de subvention ayant évolué, un travail de vérification des critères pouvant être pris en compte sera effectué en 2025 avant de déposer la demande d'aides.

Bénéficiaire	Montant prévisionnel	Actions prévues	Habitat visé	Surface / nombre	Avancement
Commune de St-Martin-du-Mont	40 000€	- Ilots de bois sénescents - Arbres disséminés			Vérification arbres éligibles avant demande de paiement en 2025



Figure 3 : Prairie de Fontaine noire bénéficiant d'un contrat de fauche (07/02/2024)



Figure 2 : Forêt communale de St-Martin-du-Mont pressentie pour la création d'un îlot de bois sénescant (01/03/2024)

2.2. Animation des chartes

Aucune charte n'est en cours sur le site de la Montagne côte-d'orienne. La révision de la charte fait partie des actions prévues au cours de la prochaine programmation.

2.3. Animation des MAEC

Aucun PAEC n'a été déposé à l'échelle du territoire. Les échanges avec la chambre d'agriculture et le retour d'expérience d'autres animateurs Natura 2000 auront toutefois permis d'engager la réflexion sur le sujet.

2.4. Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers

Certaines activités ou actions ont requis un temps d'animation sans pour autant faire l'objet de contrat Natura 2000. Ces actions ont pu bénéficier de financements et/ou d'interventions de personnes extérieures.

2.4.1. Entité Roche-Aubin : Restauration de la mare des Essarts

Ancien DOCOB :	DOCOB Francheville : Absence de mesure spécifique
Futur DOCOB :	Création et restauration de mares

Le site des Essarts est constitué d'une source depuis laquelle l'eau se déverse dans plusieurs bassins (lavoir, abreuvoir, routhoir) avant de rejoindre un marais puis une ancienne mare délimitée par un muret. La partie mare connaît un atterrissage naturel lié à l'apport de matières en suspension et la décomposition de la matière organique. Indépendamment de ce processus naturel, la chute d'un arbre dont les racines étaient prises dans le muret a entraîné un effondrement d'une partie des pierres, générant ainsi un écoulement plus important sur environ 200 mètres en aval de la mare.

En 2023, un chantier de curage de la mare avait été réalisé en prévision des travaux de restauration du muret. Ces travaux ont été réalisés par l'association SENTIER entre juillet et octobre 2024 à la demande de la commune de Curtill-Saint-Seine. La restauration du muret permet désormais la retenue d'une importante lame d'eau telle que souhaitée au regard des enjeux de biodiversité.

L'année 2024 ayant été particulièrement pluvieuse, il n'est pour le moment pas possible de rendre compte du bénéfice de cette restauration pour les espèces à enjeu.

Historique de la mesure

- **29 et 30/09/2023** : Chantier de curage de la mare
- **Mi-juin 2024** : Echange avec la commune sur la réalisation du chantier avec SENTIER
- **28 juin 2024** : Début du chantier de restauration du muret
- **Octobre 2024** : Fin du chantier



Figure 4 : Chantier de restauration du muret de la mare des Essarts : début du chantier (à gauche) et fin (à droite)

2.4.2. Entité Roche-Aubin : Restauration de la cascade de tuf des Essarts

Ancien DOCOB :	DOCOB Francheville : Absence de mesure spécifique
Futur DOCOB :	Gestion des marais calcaires de pente

Sur le site des Essarts, une concrétion de tuf avec développement du *Cratoneurion* est présente entre deux bassins, le lavoir et le routoir. Cet habitat avait été cartographié lors d'un suivi réalisé par Marie Leblanc du Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP) en 2021.

Le constat de l'assèchement de certaines parties du *Cratoneurion* présent au niveau du dépôt de tuf avait entraîné une réflexion sur une intervention de restauration. Outre ce constat, l'augmentation de tuf avait induit un écoulement hors des bassins présents sur le site jusqu'au chemin permettant d'accéder au site.

Le chargé de mission Natura 2000 du CBNBP, Christophe Bernier, s'était rendu sur site et avait suggéré de recréer des chenaux dans le tuf pour rediriger l'eau dans les milieux naturels. Ainsi, un cahier des charges a été réalisé en début d'année et les travaux de restauration ont pu être effectués le 15 octobre 2024.



Figure 5 : Cascade de tuf sur le site des Essarts avant (à gauche) et après travaux (à droite)

2.4.3. Entité Val Suzon : Action traversées des amphibiens dans le Val Suzon

Ancien DOCOB :	DOCOB Val Suzon : Absence de mesure spécifique
Futur DOCOB :	Accompagnement de l'opération "Crapauds" du Val Suzon

L'historique de la mesure n'est pas rappelé dans le présent rapport d'activité mais est disponible dans le Bilan d'activité 2023 et l'évaluation du DOCOB.

Le partenariat autour du projet « Crapauds » s'est poursuivi en 2024 avec le Groupe naturaliste universitaire de Bourgogne (GNUB), la RNR-FE du Val Suzon (ONF), le Conseil Départemental de la Côte-d'Or (CD21), la SHNA et le dispositif Natura 2000 du Pays Seine-et-Tilles.

Les réflexions autour d'une solution d'aménagement pérenne n'ont pas été réabordées en 2024. Le souhait évoqué en 2023 d'être accompagné par le CEREMA pour réaliser une étude sur les possibilités existantes en lieu et place du chantier bénévole annuel n'a pas été retenu.

La conservatrice de la RNR-FE du Val Suzon, Marlène Tréca, a recruté en septembre 2024 une apprentie, Loïse Avitabile, pour réaliser un travail d'harmonisation des données amphibiens et de recherches bibliographiques des solutions existantes.

Concernant le bilan de l'action, le chantier d'installation du dispositif s'est tenu le 03/02/2024 et le retrait a été effectué le 06/04/2024, soit une semaine plus tôt que prévue en raison des inondations au niveau de la route et des seaux générant un risque important de noyade de la faune sauvage. Les relèves quotidiennes ont été possibles grâce à la mobilisation de 111 bénévoles pour une durée totale de 135h de bénévolat. Au total, 1741 amphibiens ont été sauvés (détail cf. Suivi technique et scientifique).

L'année aura été marquée par d'importantes crues dont le débordement du Suzon à l'origine du retrait précoce des seaux et du filet. Les effets de la crue sur la population de Crapaud commun ne sont pas connus à ce jour mais le suivi de 2025 apportera sans aucun doute des informations intéressantes.

L'animation Natura 2000 a participé à l'organisation des réunions du comité technique ainsi qu'à l'organisation d'animations en lien avec l'action de traversée manuelle : organisation d'une soirée de présentation des résultats de l'action suivi d'une projection, organisation de sorties à destination des enfants de l'école élémentaire de Messigny-et-Vantoux et du centre de loisirs d'Is-sur-Tille, etc.

Le Crapaud commun, espèce majeure de cette action, n'est pas une espèce d'intérêt communautaire. Pour autant, cette action permet chaque année de toucher près d'une centaine de personnes (scolaires, bénévoles, grand-public) et contribue fortement à la sensibilisation de la préservation des espèces au sein du périmètre Natura.



Figure 6 : Action traversée manuelle des crapauds 2024

2.4.4. La Bonière Nord : Pâturage d'entretien pelouse calcaire de Saulx-le-Duc

Ancien DOCOB :	DOCOB Moloy – Mesure C1 : Travaux de lutte contre la fermeture de la pelouse par recouvrement d'espèces envahissantes
Futur DOCOB :	Entretien des pelouses

Les pelouses calcaires de Saulx-le-Duc et de la Bonière connaissent un embroussaillement naturel par les ligneux. Pour enrayer la dynamique, des travaux d'ouverture avaient été réalisés en 2016 suivis par la mise en place d'un entretien par pâturage extensif ovin dès 2017 et reconduit jusqu'à l'été 2021.

Pour permettre la poursuite de la gestion des pelouses, un nouveau projet a vu le jour en 2023 : un projet d'éco-pâturage en partenariat avec l'éleveuse Aline De Bast et la mise en place d'un pâturage extensif par les chèvres.

Les rencontres avec les partenaires du projet – l'ONF, la commune de Saulx-le-Duc, l'opérateur OPALE, l'éleveuse Aline De Bast et l'animatrice Natura 2000, avaient débuté dès juin 2023 pour une mise en place souhaitée dès avril 2024.

Ainsi des travaux de débroussaillage ont été réalisés par l'ONF en février 2024 sur le pourtour de la pelouse afin de faciliter l'installation de la clôture (type filet) électrique. Les contraintes météorologiques (pluie et froid jusque tard dans la saison), la difficulté de planter les piquets de la clôture et de l'abri dans le sol (roche affleurante, peu de sol) ainsi que les aléas personnels de l'éleveuse, ont reporté l'installation des chèvres au mois de septembre 2024.

Malheureusement, cette seule et unique tentative s'est soldée par un échec : les chèvres paniquées se sont prises dans la clôture et certaines se sont échappées. Ce constat ainsi que la problématique de traversée du gibier au niveau de l'enclos (filet sectionné et brocard mort empêtré dans le filet) ont conduit à l'abandon du projet en l'état.

Une réunion bilan en décembre 2024 a toutefois permis d'évoquer les possibilités restantes. Les discussions sont en cours sur la possibilité de mettre une clôture en dur sur le site (type grillage) mais dont les conséquences sur le gibier sont difficiles à évaluer. La réalisation d'un entretien mécanique n'est pas exclue.



Figure 7 : Broyage avant pose de la clôture (à gauche, 14/02/2024) et installation abri et clôture (à droite, 20/06/2024)

Tableau 3 : Synthèse des actions de gestion hors contrat Natura 2000

Date	Partenaires mobilisés	Objectif action	Description actions réalisées	Avancement	Suite à donner
Du 03/02/2024 au 06/04/2024	GNUB, ONF, CD21	Préserver les amphibiens du Val Suzon grâce aux traversées manuelles	Traversée manuelle des amphibiens avec pose de filets et seuil sur une portion de la RD7	Réalisé sur une période moins longue que celle initialement prévue en raison des crues	A poursuivre
Eté 2024	Commune de Curtil-Saint-Seine Association SENTIER	Restaurer la mare des Essarts	Restauration du muret permettant de maintenir une lame d'eau suffisante dans la mare	Achevé	Le retour du muret n'allant pas assez loin, un écoulement se produit à l'extrémité nord-est de la mare. La commune réfléchit à colmater cette section.
15/10/2024	Commune de Curtil-Saint-Seine CBNBP	Restaurer la cascade de tuf des Essarts	Recreusement de sillons dans le tuf pour favoriser les écoulements au niveau du <i>Cratoneurion</i> et éviter les écoulements hors du circuit	Achevé	Vérifier que le tuf est bien réalimenté et le cas inverse, recreuser d'autres sillons selon les observations de terrain
Année 2024	Commune de Saulx-le-Duc ONF Opérateur OPALE Eleveuse Aline De Bast	Limiter la fermeture des pelouses calcaires de Saulx-le-Duc	- Débroussaillage avant pose de clôture - Accompagnement sur site pour la pose de l'abri et des clôtures	Abandonné à l'issue d'une tentative infructueuse de laisser les animaux sur le site	Rechercher un autre type de clôture moins impactante pour la faune sauvage et les chèvres

3. ÉVALUATION DES INCIDENCES DES PROJETS

Les articles L414-4 VI et R414-24 du code de l'environnement stipulent que l'autorité administrative compétente pour autoriser ou s'opposer à un projet est aussi compétente pour instruire l'évaluation des incidences Natura 2000. Par conséquent toute évaluation des incidences Natura 2000 doit être annexée à la demande d'autorisation relative au projet et adressée au service compétent.

Relatif aux évaluations des incidences, le rôle de l'animation Natura 2000 est de faire connaître les enjeux biodiversité du site au porteur de projet, pour qu'il évalue lui-même l'incidence et annexe l'évaluation d'incidence de son projet à sa demande d'autorisation, adressée ensuite au service instructeur compétent, selon la nature du projet.

Remarques	En 2024, l'animation n'a été sollicitée pour aucun projet soumis à évaluation d'incidence (EI) pour le site de la Montagne côte-d'oriennne. Les sollicitations n'ayant pas fait l'objet d'EI sont présentées à titre informatif ci-dessous.
Perspectives n+1 / Suites à donner	/
Point de vigilance	Être mieux identifiée par les porteurs de projet et le service instructeur en amont des projets présents dans ou à proximité du site Natura 2000

Parmi les sollicitations n'ayant pas requis d'évaluation d'incidence :

- Dans le cadre d'une coupe sécuritaire et sanitaire d'arbres aux Sources de l'Ignon (commune de Poncey-sur-l'Ignon), une demande avait été transmise au bureau Police de l'eau de la DDT pour demander l'autorisation de franchir l'Ignon via la mise en place d'une passerelle provisoire : au regard des enjeux de biodiversité, le service de l'eau et des risques a contacté l'animatrice pour connaître les sensibilités du milieu et faire une réponse en ce sens à la commune.
- Suite à un ravinement important de la Combe d'été (commune de St-Martin-du-Mont) et la nécessité de remettre en état le chemin forestier, la commune a pris contact avec l'animatrice Natura 2000 pour prendre en compte les enjeux de biodiversité lors de la restauration du chemin.
- Indépendamment des EI, un portail cartographique des énergies renouvelables (EnR) a été créé. La plateforme permet à l'animatrice Natura 2000 de suivre les projets EnR et de vérifier s'ils génèrent un risque d'impact sur les enjeux du site.

4. SUIVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Les suivis scientifiques sont réalisés avec deux objectifs principaux : le suivi des effets de la gestion mise en place au titre de Natura 2000 et l'amélioration de la connaissance.

4.1. Suivis

4.1.1. Suivi amphibiens

Le suivi de la population d'amphibiens dans le Val Suzon est réalisé dans le cadre de l'opération de traversée manuelle des amphibiens. Lors des relèves quotidiennes, le nombre de crapauds par seuil est noté par les bénévoles encadrés par le service civique du GNUB. Les informations relatives au sexe et à l'état de santé de l'individu sont précisées ainsi que si les individus sont trouvés en « amplexus ». Début 2023, la conservatrice de la RNR Marlène Tréca et l'animatrice Natura 2000 Mathilde Poissenot avaient travaillé au formatage d'un tableauur pour faciliter les calculs relatifs à la population d'amphibiens et permettre de faire ressortir les tendances. Cette base de données a été complétée par le GNUB avec les données 2024.

Concernant les résultats 2024, 1665 crapauds, 34 salamandres, 41 alytes et 1 triton alpeste ont été sauvés, soit 1741 amphibiens sauvés sur 1823 dénombrés au total. Cela représente un taux de mortalité de 4,5%, taux supérieur aux années précédentes qui s'explique en 2024 par la difficulté de trouver les zones de



Figure 8 : Crapaud commun parfaitement camouflé

franchissement du filet par les amphibiens ainsi qu'en raison du filet usé et cassant en certains endroits malgré le soin apporté pour le réparer au fur et à mesure de ces constatations. Ces résultats font l'objet d'un rapport rédigé par le GNUB et financé par la RNR-FE Val Suzon.

4.1.2. Suivi du Damier du frêne

Le Damier du frêne est une espèce sensible à l'aire de répartition restreinte à quatre départements sur l'ensemble du territoire métropolitain, dont la Côte-d'Or. Sur le site de la Montagne côte d'orienne, l'espèce est présente sur deux entités : la Combe de Bellefontaine et le Val Suzon. Depuis mai 2023, le plan régional d'action (PRA) 2021-2030 (déclinaison du plan national) en faveur des papillons de jour de Bourgogne-Franche-Comté a vu le jour et la SHNA en assure la coordination. Le suivi du Damier du frêne s'intègre désormais dans les actions du PRA.

Malgré un nombre de passages plus élevés et une recherche des arbres hôtes recensés les années passées, aucun individu de Damier du Frêne n'a été observé en 2024. Ce constat semble pouvoir être imputé à la météo particulièrement pluvieuse de cette année, corroboré par des observations similaires pour d'autres espèces de papillons. Les suivis du Parc national de Forêts ont mené à ce même constat alarmant avec un seul imago de Damier du frêne recensé.

Il est compliqué à ce jour de savoir quelles seront les conséquences de cette année 2024 sur l'espèce. Les effectifs ayant grandement diminué depuis 2022, le devenir de la population dans le Val Suzon et la Combe de Bellefontaine interroge. Le suivi de l'espèce se poursuivra en 2025.

Notons que l'action de sensibilisation des propriétaires forestiers prévue en 2024 et portant sur le Damier du frêne a finalement été annulée au regard de l'absence de Damier.

Un important point de vigilance est à avoir sur la gestion des milieux de la Combe des Chênaux. Un signalement par les entomologistes avait fait remonter un entretien inapproprié des milieux favorables au Damier.

Malgré l'absence d'observation du Damier du Frêne en 2024, les suivis se poursuivront en 2025, de même que les échanges avec les partenaires techniques. En partenariat avec le CNPF, une sortie sera proposée en 2025 aux propriétaires forestiers et traitera plus largement du dispositif Natura 2000. Elle sera proposée durant l'été avec l'espoir de pouvoir observer le Damier du frêne et d'aborder les enjeux associés.



Figure 9 : Fauchage des accotements de la combe des Chênaux
© C. VOINOT, 02/10/2024

4.1.3. Suivi chiroptères

Le suivi chiroptères s'est poursuivi en 2024 et a été assuré par les bénévoles du Groupe chiroptères de Bourgogne. Les comptages à l'envol du Minioptère de Schreibers du Peuptu de la combe Chaignay ont comptabilisés 97 individus au printemps (06/05/2024) et 237 à l'automne (06/10/2024). Les comptages en période d'hibernation au sein de la cavité ont permis de recenser 67 individus de 9 espèces différentes (28/01/2024).

Concernant le comptage des effectifs dans la carrière de Malpertuis (Norges-la-Ville) en période d'hibernation, ceux-ci n'ont pas été prévus en 2024.

4.1.4. Suivi de fréquentation et de la faune sauvage au Peuptu de la combe Chaignay

En 2024, les deux pièges-photos ont été maintenus au niveau des deux entrées du Peuptu de la combe Chaignay. Aucune tentative de pénétration n'a été constatée. Le suivi de la faune sauvage a, cette année encore, mis en évidence la présence d'espèces communes parmi lesquelles : renards, chats sauvages, martres, chevreuils, sangliers.

Le projet de déplacer l'un des pièges-photos pour le positionner au niveau de la cavité de Malpertuis à Norges-la-Ville est toujours d'actualité : malgré plusieurs relances, aucun contact n'a pu être établi avec le propriétaire privé pour lui demander l'autorisation d'installer un piège photo sur sa propriété. Pour le moment, le piège photo reste en place au Peuptu.

Le suivi par piège-photographique est à poursuivre dans le cadre du réseau grands mammifères. Au regard du peu de photos prises et d'informations apportées par le piège-photographique installé au niveau de l'entrée haute, il reste pertinent de déplacer le piège photo sur un autre secteur du site Natura 2000.



Figure 10 : "The place to be" : Martre, chat sauvage et renard s'alternent sur le rocher à l'entrée basse du Peuptu

4.1.5. Suivi de la Renouée du Japon

La découverte d'une station de Renouée du Japon non revue depuis 2021, a poussé à refaire une prospection en 2024 et à solliciter l'appui de Christophe Bernier du CBNBP pour voir les mesures qui pourraient être envisagées et les éléments à faire figurer dans un cahier des charges pour la gestion de cette espèce exotique envahissante.

L'observation de cette station de la RD7 aura permis de prendre contact avec les agents du Département et d'apprendre qu'ils avaient mis en place une gestion de la station avec une fauche annuelle sur plusieurs mois de l'année.

D'autres solutions devront et seront envisagées sur les autres stations connues.



Figure 11 : Station de Renouée du Japon gérée par le service route du Département

4.1.6. Suivi de l'ambroisie

Aucun suivi de l'ambroisie n'est actuellement en place sur le site. Toutefois, un passage a été réalisé suite à un signalement par le technicien ONF du Val Suzon. Au regard de la forte problématique sanitaire relative à cette espèce, l'ONF a rapidement mobilisé des moyens pour gérer la station.

Une vigilance particulière de la présence de cette espèce est prévue en 2025. A l'échelle du Pays Seine-et-Tilles, un lien entre le dispositif du Contrat local



Figure 12 : Station d'ambroisie derrière la SPA gérée par l'ONF (01/09/2024)

de Santé et Natura 2000 est actuellement en cours et vise à sensibiliser les élus et habitants du territoire à la présence de cette espèce.

4.1.7. Suivi des pelouses de Saulx-le-Duc

Préalablement à la mise en place du pâturage extensif initialement prévu sur les pelouses de Saulx-le-Duc, un suivi a été réalisé par le CBNBP et l'animatrice Natura 2000. L'objectif était d'avoir un état initial avant la venue des chèvres.

Le suivi s'est basé sur les protocoles déjà en place sur le site avec la réalisation du plus long transect (cf. Rapport « **Suivi dynamique de la pelouse de Saulx-le-Duc Forêt communale de Saulx-le-Duc (21)** » - ONF, 2010). Ce suivi aura permis la prise en main du protocole par l'animatrice et de rematérialiser les bornes manquantes. Le rapport ou *a minima* les données recueillies par le CBNBP n'ont pas encore été transmises.

Non observé lors de la réalisation du relevé, un passage plus tardif sur le site par Christophe Bernier aura permis de voir les gazon amphibies (association du Junco-Lythrum) en fleurs.



Figure 13 : Transect réalisé sur la pelouse de Saulx-le-Duc (26/04/2024) et gazon amphibies en eau (16/12/2024)

4.2. Etudes

4.2.1. Etude préalable à la restauration des milieux tufeux à Poncey-sur-l'Ignon

Suite aux travaux de 2018 et au constat de la reprise rapide par les ligneux au niveau du marais des sources de l'Ignon, la question de la fonctionnalité du milieu s'est rapidement posée. Une étude hydrogéologique a été menée en 2019 par Emmanuel Soncourt afin d'apporter des réponses sur cette fonctionnalité et comprendre comment le marais est alimenté du point de vue hydrologique et hydrogéologique.

En 2022, plusieurs rencontres sur site avaient eu lieu avec Benoît Clair, technicien du SITIV et Guillaume Doucet, chargé de mission au CEN Bourgogne, structure animatrice du site Natura 2000 « Marais tufeux du Châtillonnais ». La question était posée de savoir si une éventuelle restauration et remise en eau du bras asséché pourrait être bénéfique au milieu. Préalablement à un projet de restauration, une étude avait été inscrite par Benoît Clair dans le contrat de bassin de la Tille.

Trois cahiers des charges ont été réalisés pour cette étude, chacun portant sur l'un des compartiments étudiés : la faune piscicole, les amphibiens et la bryoflore. L'étude a débuté en juin 2024 avec les premières prospections de terrain portant sur le volet piscicole et réalisé par la Fédération de pêche de Côte-d'Or.

L'étude initiée en 2024 se poursuivra en 2025.



Figure 14 : Marais aux Sources de l'Ignon (07/02/2024)

5. INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION

Tout au long de l'année, du temps d'animation est consacré à l'information, la communication et la sensibilisation d'un public varié : public jeune, scolaire, grand-public, élus.

5.1. Outils de communication

Format	Tirage ou autre diffusion	Objectif général des contenus	Publics visés	Diffusion faite
<i>Site internet</i>	4 actualités ajoutées	- 3 articles sur les actions grand-public réalisées - 1 article sur le COPIL 2023	Elus, grand-public	X
<i>Plaquette de communication</i>	60 plaquettes	- Informer sur l'existence du site Natura 2000 et présenter succinctement le dispositif	Tous	Distribution lors de : - Conférence des maires - Sorties grand-public - Téléchargeable depuis le site internet
<i>Affiches</i>	7 affiches	Communiquer sur les événements grand-public	Tous	- 2 affiches réalisée par l'animation N2000 - 1 affiche réalisée par le Pays - 4 affiches réalisées par les partenaires

5.1.1. Site internet

Le site internet dédié au site Natura 2000 et créé en 2012 (<http://montagne-dijonnaise.n2000.fr/>) est tenu à jour sobrement pour servir de portail d'information sur les généralités du site, localiser les périmètres. L'interface a été mise en jour en 2023 par l'OFB mais depuis, un problème de formatage ne permet pas l'apparition des actualités dans l'onglet dédié.

L'assistance de la pépinière des sites web a été sollicitée en 2024. Malgré une intervention sur le site internet en septembre, le problème n'est pas résolu à ce jour et devait être remonté en internet.

5.1.2. Plaquette de communication

Dans le cadre d'une mission ponctuelle du Pays Seine-et-Tilles, un important travaille sur les outils de communication a été réalisé en 2024 par Lucile Voillequin. Ainsi, en 2024 le Pays s'est doté d'une nouvelle charte graphique applicable à l'ensemble de ses dispositifs.

Une nouvelle plaquette de communication du site Natura 2000 de la Montagne côte d'orienne a ainsi été réalisée et distribuée lors d'événements organisés au titre de l'animation Natura 2000 ou par le PETR Seine-et-Tilles.

5.1.3. Affiches

Pour chacun des événements organisés par l'animation Natura 2000, des affiches ont été réalisées et distribuées via différents canaux d'informations (Le Bien Public, Décibelles Data, envoi aux communes, Agenda PSTB, etc.) (Annexe 2).

5.2. Parution dans les médias

Sont présentés dans cette section les articles ayant été rédigés par la presse locale. Un article est paru dans « le Bien Public » à l'occasion de l'action amphibiens et un autre pour communiquer sur la soirée de sensibilisation sur les Chauves-souris.

Date	Intitulé	Nom du média	Message passé
26/03/2024	« Des enfants du centre de loisirs d'Is-sur-Tille sensibilisés au sauvetage de crapauds »	Le Bien Public	Importance de sensibiliser les enfants aux amphibiens pour qu'ils comprennent l'importance de les préserver.
12/09/2024	« Une soirée pour découvrir les chauves-souris ce vendredi »	Le Bien Public	Grande diversité des chauves-souris dans les milieux naturels à proximité de Verno

Il est à noter que l'ensemble des événements grand-public ont fait l'objet d'une large communication dans les médias et/ou réseaux suivants :

- Site internet du Pays Seine-et-Tilles, onglet « Actualités » : <https://pays-seine-et-tilles.fr/actualites>
- Le Bien public, rubrique « Où sortir ? » en ligne
- Echos des communes
- Décibelles data
- Offices de tourisme sur le territoire du Pays Seine-et-Tilles (diffusion uniquement pour les événements concernés par leur territoire)
- Diffusion directement aux communes du Pays Seine-et-Tilles (affiches en Mairie, sur les sites internet des communes ou relayé via Panneau Pocket)
- Réseaux des différents partenaires lorsque concernés par l'action (service communication de l'ONF, Agenda des sorties Nature de la LPO, etc.)

5.3. Organisation d'animation/ manifestation de sensibilisation

En 2024, **26 manifestations**, animations ou interventions ont eu lieu au titre de l'animation Natura 2000 ainsi que **3 événements** (en vert dans le tableau 4) auxquels a participé l'animatrice Natura 2000. Le nombre de personnes touchées est estimé à **650** (332 adultes et 318 enfants). Les événements à destination du grand-public ont été proposés dans différentes communes du territoire avec pour objectif principal de sensibiliser aux enjeux de biodiversité du site Natura 2000. Concernant les événements à destination du jeune public, la sensibilisation traite des thématiques d'ordre plus général et s'est tenue soit au sein même des structures (écoles, centres de loisirs), soit sur des sites naturels à proximité. Ces événements sont illustrés en Annexe 2.

Tableau 4 : Synthèse des actions de sensibilisation

Nom de l'animation	Partenaires/ Intervenants	Structure touchée / Lieu	Entité Natura 2000	Communautés de communes	Public cible	Date	Participants
ATE Messigny-et-Vantoux	Arbr'o'sens/ Natura 2000 / RNR	Messigny-et-Vantoux	VAL SUZON	CCFSS	Scolaires	18/01/24	24
Projection Libellules	Multipartenaires (RNR-FE, CD21, GNUB, N2000, SHNA)	Etaules	VAL SUZON	CCFSS	Grand public	26/01/24	62
Traversée Crapauds – Installation Chantier	GNUB	Bénévoles	VAL SUZON	CCFSS	Grand public	03/02/24	32
ATE Messigny-et-Vantoux	Arbr'o'sens/ Natura 2000 / RNR	Messigny-et-Vantoux	VAL SUZON	CCFSS	Scolaires	15/02/24	24

Nom de l'animation	Partenaires/ Intervenants	Structure touchée / Lieu	Entité Natura 2000	Communautés de communes	Public cible	Date	Participants
Sensibilisation Natura 2000	Natura 2000	BPREA Quetigny	VAL SUZON	CCFSS	Etudiants	19/02/24	12
Sensibilisation Natura 2000	Natura 2000	MFR Pouilly-en-Auxois	VAL SUZON	CCFSS	Etudiants	20/02/24	14
Animations centre de loisirs – Amphibiens du Val Suzon	Multipartenaires (GNUB, N2000, CD21)	Centre loisirs Is-sur-Tille	VAL SUZON	CCFSS	Centre de loisirs	20/03/24	9
Animations centre de loisirs – Amphibiens du Val Suzon	Multipartenaires (GNUB, N2000, CD21)	Centre loisirs Marsannay-le-bois	VAL SUZON	CCFSS	Centre de loisirs	20/03/24	6
Animations scolaires – Amphibiens du Val Suzon	Multipartenaires (RNR-FE, GNUM, N2000, CD21)	Ecole Messigny-et-Vantoux	VAL SUZON	CCFSS	Scolaires	21/03/24	47
ATE Messigny-et-Vantoux – Perspectives pour le site	Arbr'o'sens/ Natura 2000	Messigny-et-Vantoux	VAL SUZON	CCFSS	Scolaires	21/03/24	24
Rencontre élus – Amphibiens du Val Suzon	Multipartenaires (RNR-FE, GNUM, N2000, CD21)	Elus du territoire	VAL SUZON	CCFSS	Elus	02/04/24	2
Traversée Crapauds – Retrait dispositif	GNUB	Bénévoles	VAL SUZON	CCFSS	Grand public	06/04/24	11
Sensibilisation journée de service DREAL	Natura 2000	DREAL	VAL SUZON	CCFSS	Partenaires	09/04/24	15
Participation Journée forestière – Favoriser les essences locales	CFT/CNPT	Propriétaires	VAL SUZON	CCFSS	Propriétaires forestiers	19/04/24	24
Sortie Pics	LPO	Epagny	LAVEROTTES	COVATI	Grand public	27/04/24	13
Fête de la Nature	Multipartenaires (CFT, N2000, CLS, CLEA, PNFor, La nature avec Julie, FREDON)	Avot	Hors entité	Tille & Venelle	Grand public	25/05/24	57
ATE Messigny-et-Vantoux	Arbr'o'sens/ Natura 2000	Messigny-et-Vantoux	VAL SUZON	CCFSS	Scolaires	06/06/24	24
Sortie Libellules	LPO	Moloy	BELLEFONTAINE	COVATI	Grand public	08/06/24	12
Animations scolaires – Fleurs	Natura 2000	Marsannay-le-Bois	Hors entité	COVATI	Scolaires	13/06/24	18
ATE Messigny-et-Vantoux	Arbr'o'sens/ RNR / Natura 2000	Messigny-et-Vantoux	VAL SUZON	CCFSS	Scolaires	24/06/24	24
Animations scolaires – Fleurs	Natura 2000	Marsannay-le-Bois	Hors entité	COVATI	Scolaires	04/07/24	21
Nuit de la Chauve-souris	SHNA	Vernot	QUINQUENDOLLE	COVATI	Grand public	13/09/24	44
Sortie RNR/Natura 2000	RNR / N2000	Val-Suzon	VAL SUZON	CCFSS	Grand public	30/10/24	20
Animations centre de loisirs – Pollution lumineuse	Sandra Avril	Centre loisirs Selongey	Hors entité	Tille & Venelle	Centre de loisirs	13/11/24	30
ATE Messigny-et-Vantoux	Arbr'o'sens/ RNR / Natura 2000	Messigny-et-Vantoux	VAL SUZON	CCFSS	Scolaires	24/09/24	24
ATE Messigny-et-Vantoux	RNR / Natura 2000	Messigny-et-Vantoux	VAL SUZON	CCFSS	Scolaires	10/10/24	20
Participation formation CNPF	CNPF	Val-Suzon	VAL SUZON	CCFSS	Partenaires	10/10/24	15
Conférence des maires	PSTB	Elus du territoire	Hors entité	COVATI	Elus	03/10/24	40
Participation journée CD21	PSTB	CD21	Hors entité	COVATI	Partenaires	23/10/24	6
TOTAL							650

5.3.1. Animations jeune public

Ces animations à destination des écoles et des centres de loisirs ont permis de sensibiliser 318 enfants aux problématiques environnementales.

Concernant les écoles, les animations scolaires ont été de trois types :

- les animations proposées à l'école de Messigny-et-Vantoux de sensibilisation à la préservation des amphibiens avec 1 sortie dans le cadre de l'action de traversée des amphibiens où les enfants ont pu venir voir le dispositif mis en place entre Sainte-Foy et Val-Suzon et bénéficier de trois ateliers sur le cycle des amphibiens animés par le service civique du GNUB, la RNR-FE Val Suzon et l'animatrice Natura 2000.
- Les animations proposées à l'école de Marsannay-le-bois ont porté sur la botanique et quelques notions d'écologie. Elles ont été assurées par l'animatrice Natura 2000 à destination de deux classes : CP-CE1 et CM1-CM2.
- les animations proposées tout au long de l'année et réalisées jusqu'en septembre 2024 par Bernadette Durand dans le cadre de l'Aire Terrestre Educative (ATE), permettant aux enfants d'une classe de CM1-CM2 de l'école élémentaire de Messigny-et-Vantoux de s'approprier un terrain et d'apprendre à connaître et gérer un espace « naturel ». Ces animations financées et/ou assurées par la RNR-FE Val Suzon et Natura 2000 ont permis d'aborder des thématiques multiples : les paysages, la flore, la forêt, etc.

Note : l'animatrice nature Bernadette Durand a souhaité arrêter l'accompagnement du projet ATE. Afin de garantir la transition avec un autre animateur Nature, la conservatrice de la RNR-FE, une chargée de mission ONF et l'animatrice Natura 2000 ont consacré un temps non prévu initialement à la création d'une animation ainsi qu'à organiser la suite du dispositif avec un autre partenaire : Pirouette-Cacahuète. A cette occasion, une réflexion a également été entamée sur la suite à donner au projet. Il est actuellement envisagé de garantir encore deux années de financement à l'école de Messigny-et-Vantoux avant de proposer à une autre école du territoire de s'inscrire dans ce dispositif.

Concernant les centres de loisirs, 3 animations auprès de 3 centres de loisirs ont été proposées par le dispositif Natura 2000. Malgré un budget dédié aux centres de loisirs, une seule animation a été financée via le dispositif Natura 2000 : elle portait de la faune nocturne et a été à destination des 3-5 ans du centre de loisirs de Selongey. Les animations sur les amphibiens du Val Suzon ont également été proposées aux enfants des centres de loisirs d'Is-sur-Tille et Marsannay-le-bois.

Note : le nombre d'animations à destination des centres de loisirs est bien inférieur à celui de 2023 (16 animations l'année passée). Ceci s'explique par le souhait du Pays Seine-et-Tilles de communiquer sur la possibilité de crédits dédiés à la sensibilisation à l'environnement uniquement via un appel à manifestation d'intérêt. Ce choix était motivé en raison du temps conséquent consacré les années passées à solliciter individuellement les partenaires enfance-jeunesse du territoire. Ainsi, le faible nombre d'animation est liée aux peu de réponses reçues en 2024.

Bien que moins nombreuses en 2024, les 13 animations à destination du public jeune auront permis de sensibiliser 318 enfants.

5.3.2. Animations grand-public

En 2024, 8 événements grand-public ont été proposés sur 6 communes du territoire Seine-et-Tilles. Ceux-ci ont fait appel à différents partenaires et ont été réalisés soit au sein du site Natura 2000, soit au cœur des communes.

Plusieurs formats ont été proposés :

- Sorties naturalistes avec la LPO sur un groupe spécifique (Pics et Libellules)
- Projections-débats
- Chantier d'installation et de retrait du dispositif crapauds dans le Val Suzon

- Soirée d'écoute et conférence sur les chauves-souris avec la SHNA
- Sortie RNR/Natura 2000 pour aborder le rôle des gestionnaires dans les milieux naturels
- Événement multi-partenaires sur la biodiversité à l'occasion de la Fête de la Nature : organisé par le Pays Seine-et-Tilles et deux de ses dispositifs (Natura 2000 et Charte forestière de territoire) en lien étroit avec la commune d'Avot et l'école, cet événement aura permis de réunir près de 57 personnes. Deux autres dispositifs du Pays ont également été intégrés au projet : le Contrat local de santé avec une sensibilisation aux tiques et à l'ambroisie et le Contrat local d'éducation artistique dans le cadre duquel les élèves avaient réalisé un jeu de société sur la biodiversité mis à l'honneur à l'occasion de cette journée. Plusieurs partenaires ont tenu des stands : animateurs nature, forestiers ainsi que le Parc national de Forêts.

Le bilan des animations grand-public est très positif avec une participation élevée.

5.3.3. Autres interventions sur le territoire

Participation et organisation Natura 2000

- Des rencontres sur le site Natura 2000 ont été proposées aux étudiants de BPREA de Quetigny et aux élèves de la MFR de Pouilly-en-Auxois. Ces sorties ont permis aux élèves et étudiants du domaine agricole de découvrir les enjeux de la conservation du patrimoine naturel et de rencontrer des partenaires des milieux naturels (Natura 2000, Fédération de pêche de Côte-d'Or). Ces sorties ont été proposées dans le Val Suzon pour leur présenter l'action Crapauds.
- Une intervention à destination des élus visant à leur présenter le dispositif Crapauds du Val Suzon avait été prévue avant d'être annulée en dernière minute suite aux crues du mois d'Avril. L'annulation ayant été transmise tardivement la présence sur site a toutefois permis d'aborder le sujet avec 2 élus du territoire.
- A l'occasion de la Conférence des Maires organisée par l'équipe technique du Pays Seine-et-Tilles, les élus du territoire ont pu assister à une présentation des actions du Pays engagées au cours de l'année 2024. Cette conférence a notamment permis de donner un aperçu des actions réalisées au titre de Natura 2000.

Participation Natura 2000 uniquement

- Une sortie à destination des propriétaires forestières et communes a été organisée par la CFT et une sortie à destination des partenaires techniques forestiers a été organisée par le CNPF au cours desquelles l'animatrice Natura 2000 est intervenue pour aborder les enjeux liés au site Natura 2000 ainsi que l'existence des contrats forestiers. Ces actions non organisées au titre de Natura 2000 permettent toutefois de sensibiliser un public nouveau aux problématiques de préservation des milieux naturels.
- Une journée à destination des partenaires du Conseil départemental de la Côte-d'Or a également été proposée par le Pays au cours de laquelle, il a été possible d'aborder le lien entre CD21 et le site Natura 2000 de la Montagne côte-d'orienne.

5.4. Participation à la vie du réseau au-delà du site

En 2024, l'animatrice aura participé à deux journées du réseau Natura 2000 en dehors du site. A noter qu'elle n'aura en revanche pas pu assister au Club opérateur s'étant tenu les 3 et 4 octobre 2024 en raison de la Conférence des Maires visant à présenter à l'ensemble des élus du territoire le bilan annuel des actions réalisées par l'ensemble des dispositifs portés par le Pays Seine-et-Tilles.

Intitulé	Lieu	Date	Contenu	Durée
Journée technique opérateurs Habitats Naturels	Arbois (39)	11/06/2024	Méthodes d'études relative aux habitats naturels	Toute la journée
Journée formation Natura 2000 des entités à chiroptères en Bourgogne	Salmaise (21)	09/12/2024	Présentation des actions sur les chiroptères dans les différents sites Natura 2000 et échanges sur des problématiques communes	Toute la journée

6. VEILLE A LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Remarques	Au regard des enjeux étroitement liés entre les différentes structures, partenaires et acteurs du territoire, l'animatrice a assisté à différentes réunions, ateliers et/ou groupes de travail : <ul style="list-style-type: none">- le Comité de gestion de la RNR du Val Suzon,- des échanges avec les communes concernées par les périmètres,- des échanges avec les services de l'Etat (DDT, DREAL),- des expertises et accompagnement sur le terrain avec l'ONF, le SBO,...
Perspectives n+1 / Suites à donner	Poursuivre les échanges avec les partenaires et les acteurs du territoire ainsi que contacter les organismes avec lesquels des enjeux communs ont été identifiés et avec lesquels il n'y a pas de contact à l'heure actuel (SDIS, centre climatologique...)
Point de vigilance	Maintenir le lien avec les partenaires sollicités en 2024.

Les réunions, rencontres et sollicitations ayant eu lieu en 2024 et ayant contribué à la cohérence des politiques publiques sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Types	Date	Objet de la réunion	Public visé / Partenaires concernés	Plus-value de la participation de l'animateur
Réunion	15/03/2024	Comité de gestion RNR-FE Val Suzon	Membres du comité de gestion	- Tenue informée de l'avancée de la mise en œuvre des actions du plan de gestion de la RNR
Réunion	12/11/2024	Comité de gestion RNR-FE Val Suzon	Membres du comité de gestion	- Tenue informée de l'avancée de la mise en œuvre des actions du plan de gestion de la RNR
Réunion de terrain	20/06/2024	Convention ENEDIS pour la gestion des lignes électriques	ENEDIS ONF / RNR-FE Entreprise élagage	- Rencontre pour définir les enjeux et les périodes d'intervention - Proposition de site « test » à ENEDIS dans le périmètre du site Natura 2000
Réunion de terrain	04/09/2024	Suivi des assecs et vérifications des sondes sur le Suzon	SBO	- Observation de la réalisation du protocole ONDE - Localisation des sondes mises en place dans le cadre du suivi des assecs du Suzon
Sollicitation	22/11/2024	Remise en état du chemin forestier de la Combe d'été	Commune de Saint-Martin-du-Mont	- Information sur les enjeux présents sur le site et recommandation des périodes d'intervention favorables à la faune sauvage
Sollicitation	13/05/2024	APPB Site des Essarts	Commune de Curtill-Saint-Seine DDT21	- Relecture du projet d'APPB et transmission des données relatives au site

6.1.1. Convention ENEDIS

Ancien DOCOB :	Contribuer à assurer la cohérence avec les politiques publiques et documents de gestion
Futur DOCOB :	Mise en place de convention, d'outils fonciers ou réglementaires

Une convention a vu le jour en 2023 entre la Région, l'ONF et l'ENEDIS pour la gestion des milieux sous les lignes électriques. Un important travail avait été réalisé au droit de ligne haute tension de Ste-Foy. Souhaitant élargir les recommandations de gestion à l'ensemble des espaces naturels protégés ou à fort enjeu, l'animation Natura 2000 avait été sollicitée pour participer aux échanges et à une réunion de terrain le 20/06/2024. Ces échanges avaient abouti à une meilleure prise en compte des enjeux du site Natura 2000 en plus de ceux de la réserve naturelle du Val Suzon et il avait été convenu le report de l'élagage à l'automne.

Fort de ce premier lien avec ENEDIS et ces derniers étant désireux d'étendre la démarche réalisée à Ste-Foy à d'autres secteurs, l'animatrice Natura 2000 avait fait remonter plusieurs secteurs du site sur lesquels envisager une gestion différenciée : ligne électrique aux Sources de l'Ignon et ligne électrique en versant nord dans le Val Suzon concernant un propriétaire privé favorable au projet, M. Nicolas Ferry.

6.1.2. Projet d'APPB au titre de la SNAP

Ancien DOCOB :	Contribuer à assurer la cohérence avec les politiques publiques et documents de gestion
Futur DOCOB :	Mise en place de convention, d'outils fonciers ou réglementaires

Dans le cadre de la Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP) de 2021 visant à étendre le réseau d'aires protégées, la DDT 21 avait pris attaché auprès des gestionnaires afin de récolter des propositions de sites à intégrer au réseau.

APPB site des Essarts - Curtill-Saint-Seine

Depuis 2022, les échanges avec la DDT ont permis d'aboutir à un projet d'APPB portant sur le site des Essarts à Curtill-Saint-Seine, site sur lequel des enjeux amphibiens sont connus. Le projet a reçu un avis favorable du CSRPN en 2024 avec comme recommandation d'élargir le périmètre proposé.

APPB Cavités à chauves-souris - Norges-la-Ville

Parmi les sites identifiés, plusieurs cavités avaient été proposées pour faire l'objet d'un APPB. Le projet d'APPB a été élargi à la cavité de Norges-la-Ville. Non prise en compte en raison d'une fermeture physique initialement prévue, le projet de contrat ayant été abandonné pour cause d'avance de trésorerie du propriétaire, il a été proposé de mettre en place à minima une protection réglementaire sur la cavité. Le projet d'APPB est actuellement toujours en cours.

7. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIERE ET GOUVERNANCE

Remarques	<p>Montage administratif</p> <p>Concernant la gestion administrative et financière ont été réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la demande de paiement pour l'Appui technique pour la révision du document d'objectifs 2023-2024 - la saisie de la demande de subvention Animation Natura 2000 pour l'année 2024 - la saisie de la demande de subvention Animation Natura 2000 pour l'année 2025 <p>Révision du DOCOB</p> <p>Un temps d'animation important a été consacré à la révision du DOCOB et décliné comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Supervision de l'appui technique (relecture, compléments...) - Concertation (groupes de travail, échanges bilatéraux...) - Arborescence du DOCOB avec appui de Réserves Naturelles de France - Réalisation des cartes illustrant le DOCOB - Rédaction de fiches actions <p>Mise en place d'outils de suivi</p> <p>Un fichier dédié au suivi du temps détaillé par mission a été créé</p>
Perspectives n+1 / Suites à donner	Poursuite de la gestion administrative et financière du site
Point de vigilance	/

7.1.Copil

La réunion du Comité de pilotage portant sur la présentation du bilan 2024 et les perspectives 2025 se tiendra le 22 janvier 2024 à Poncey-sur-l'Ignon.

En 2024 et au regard de la nécessité de recueillir l'avis du comité de pilotage, un COPIL intermédiaire a été organisé le 28 juin 2024 visant à valider les opérations du futur DOCOB.

Date	Lieu	ODJ	CR
28/06/2024	Epagny	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de l'état d'avancement du futur DOCOB - Validation du futur programme d'actions 	Transmis par mail le 12/07/2024
22/01/2025	Poncey-sur-l'Ignon	<ul style="list-style-type: none"> - Introduction par Monsieur le Président du Comité de pilotage - Bilan de l'animation 2024 et perspectives pour l'année 2025 - Questions diverses - Retour d'expérience <p>En fin de comité :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Désignation de la structure porteuse -Election du Président du Comité de pilotage 	

7.2. GT

Dans le cadre de la révision du DOCOB, plusieurs groupes de travail ont été organisés en 2024. Une première session a visé à définir les objectifs long-terme et opérationnels du futur DOCOB tandis qu'une deuxième session a eu pour objectif de définir les mesures du prochain programme d'action.

Date	Nom du groupe	Acteurs concernés	Principaux résultats
07/03/2024	Session 1 – GT1 Milieux humides	Ensemble des membres du COPIL invités	- Propositions d'OLT et d'OO - Recensement de facteurs d'influence
14/03/2024	Session 1 – GT2 Milieux forestiers et cavités		
18/03/2024	Session 1 – GT3 Milieux rupestres		
28/05/2024	Session 2 – GT1, GT2 et GT4		- Proposition d'actions à réaliser

7.3. Rencontre service Natura 2000 Région BFC

Plusieurs réunions ont eu lieu avec le référent Natura 2000 de la Région pour les sites de Côte-d'Or, Bertrand Barré. En dehors des réunions, le référent a été sollicité sur diverses thématiques relatives à la vie du site Natura 2000.

Date	Lieu	ODJ
05/04/2024	Région BFC (Tour Elithis)	- Questions relatives à la partie biodiversité - Bilan des GT
06/09/2024	Point téléphonique	- Point sur les projets études et contrats 2025
17/10/2024	ONF Dijon	- Echange sur l'arborescence du futur DOCOB pour validation

7.4. Formation

L'animatrice a participé à plusieurs webinaires portant sur les thématiques suivantes :

- Webinaire « Comment engager la transition vers des Docobs Natura 2000 au format CT88 ?
- Formation « Devenir accompagnateur pour Natura 2000 - Volet Contrats Natura 2000 »

7.5. Accompagnement de stagiaires

Un stagiaire a été accueilli au sein du Pays Seine-et-Tilles pendant 3 semaines réparties comme suit : du 22/01 au 26/01 ; du 05/02 au 09/02 et du 26/02 au 01/03. Dans le cadre de sa formation BTSA GPN, Lenny Amacher a travaillé à la réalisation de cartes via l'utilisation de l'outil QGIS et sous la supervision de l'animatrice Natura 2000.

8. BILAN

8.1.Bilan temporel

Remarques	<p>Le temps dédié à la révision-fusion du DOCOB (accompagnement de l'appui technique, réflexions, échanges, rédaction...) aura représenté environ ¼ du temps de travail de l'animation Natura 2000 en 2024.</p> <p>Parallèlement, les suivis se sont poursuivis de même que les actions de sensibilisation. Plus ponctuellement, le temps aura été consacrée aux actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des cahiers des charges pour l'étude aux sources de l'Ignon - Echanges pour la mise en place d'un contrat Ilots Natura 2000 - Accompagnement dans l'installation d'un éco-pâturage <p>A noter, 4 jours d'arrêt maladie en 2024 portant à 225 le nombre de jours travaillés.</p>
Perspectives n+1 / Suites à donner	Les actions de suivi annuels de même que les actions de sensibilisation seront poursuivies. La finalisation de la rédaction du DOCOB en 2025 permettra de débuter la mise en œuvre de la nouvelle programmation dès la validation du DOCOB par le COPIL.
Point de vigilance	Une meilleure définition du programme prévisionnel favorisera la mise en œuvre du DOCOB.

Tableau 5 : Répartition du temps de travail en 2024(nombre de jours)

Objectif	Missions	Action	Moyens humains	Temps prévu	Temps réalisé
Gestion des habitats et des espèces	Restauration de la mare des Essarts	Réunions partenaires et veille	2		
	Restauration de la cascade de tuf	Rédaction cahier des charges	3		
		Entretien/restauration cascade de tuf	1		
	Restauration du marais tufeux	Réunion partenaires	0,5		
	Eco-pâturage Saulx-le-Duc	Echanges et réunions partenaires	3		
		Mise en place des clôtures et suivi du débroussaillage	2		
	Fauche Sources de l'Ignon	Suivi du contrat Natura 2000	1		
	Ilots bois sénescents St-Martin-du-Mont	Accompagnement sur le terrain	1		
	Opération Crapauds	Traversée manuelle	5		
		COTECH	3		
Sous-total « Gestion des habitats et des espèces »			22	21,5	
Evaluation des incidences	Sollicitation préalable à EI	Remise en état combe d'été (St-Martin)	1		
		Coupe d'arbres (Poncey-sur-l'Ignon)	1		
		Veille EnR	2		
Sous-total « EIN »			2	4	
Suivis scientifiques et techniques	Damier du Frêne	Suivi Damier du Frêne	6		
	Pelouse Saulx-le-Duc	Suivi transects Saulx-le-Duc	2		
	Réseau grands mammifères	PP Réseau grands mammifères	5		
	Suivi Renouée	Suivi Renouée	2		
	Suivi Chiroptères	Suivi chiroptères	3		
	Suivi Ambroisie	Suivi ambroisie	0,5		
	Etude marais tufeux Poncey-sur-l'Ignon	Rédaction CDC étude Poncey	5		
		Echanges et réunions partenaires	3		
	Cartographie des habitats	Rédaction CDC Cartographie habitats	3		
Sous-total « Suivis scientifiques et techniques »			25	29,5	
Information, communication, sensibilisation	Communication	Réalisation de plaquettes	2		
		Mise à jour site internet Natura 2000	3		
		Newsletter et site Pays Seine-et-Tilles	4		
		Rencontre presse locale	1		

Objectif	Missions	Action	Moyens humains	Temps prévu	Temps réalisé	
		Affiches et diffusion	5			
		Animations Grand public	21			
		Animations Centres de loisirs	3			
		Animations scolaires	4			
		ATE Messigny-et-Vantoux	10			
		Sorties Université / MFR	2			
		Présentation Elus	1			
		Autres (Sorties CFT/ CNPF)	2			
Sous-total « Information, communication, sensibilisation »				40	58	
Veille à la cohérence des politiques publiques	Convention	Terrain mise en œuvre convention ENEDIS	1			
		Echange projet gestion ligne HTA	1			
	Projet APPB	Projet APPB Cavités chiroptères	1			
		Projet APPB site des Essarts	2			
	Participation réunions partenaires	Comité de gestion de la RNR-FE	1			
	Accompagnement SBO	Suivi des sondes et assecs du Suzon	1			
Sous-total « Veille à la cohérence des politiques publiques »				20	7	
Gestion administrative et financière	Gestion administrative	Montage administratif	Demande de paiement /subv animation	3		
		Rencontre Région	Echanges et rencontres Région BFC	3		
		COPIL	Copil intermédiaire	3		
		Réunions d'équipe PSTB	4			
		Événements PSTB	3			
		Frais	4			
		Autre gestion administrative (classement...)	8			
		Bilan 2024 et programmation 2025	6			
	Veille site Natura 2000	Veille site Val Suzon	2			
		Veille site Moloy	1			
		Veille site La Bonière	1			
		Veille site Lamargelle	1			
		Veille site Roche Aubin	1			
	Révision DOCOB	Réunions groupes de travail	10			
		Supervision	14			
		Arborescence	20			
		Appui technique RNF	3			
		Réalisation de cartes	5			
		Rédaction fiches actions	4			
	Formation	Formation CT88	1			
		Formation Europac	1			
		Séminaire Gestionnaires de l'eau	2			
		Stagiaire	Accompagnement stagiaire	5		
Sous-total « Gestion administrative et financière »				120	105	
TOTAL				229	225	

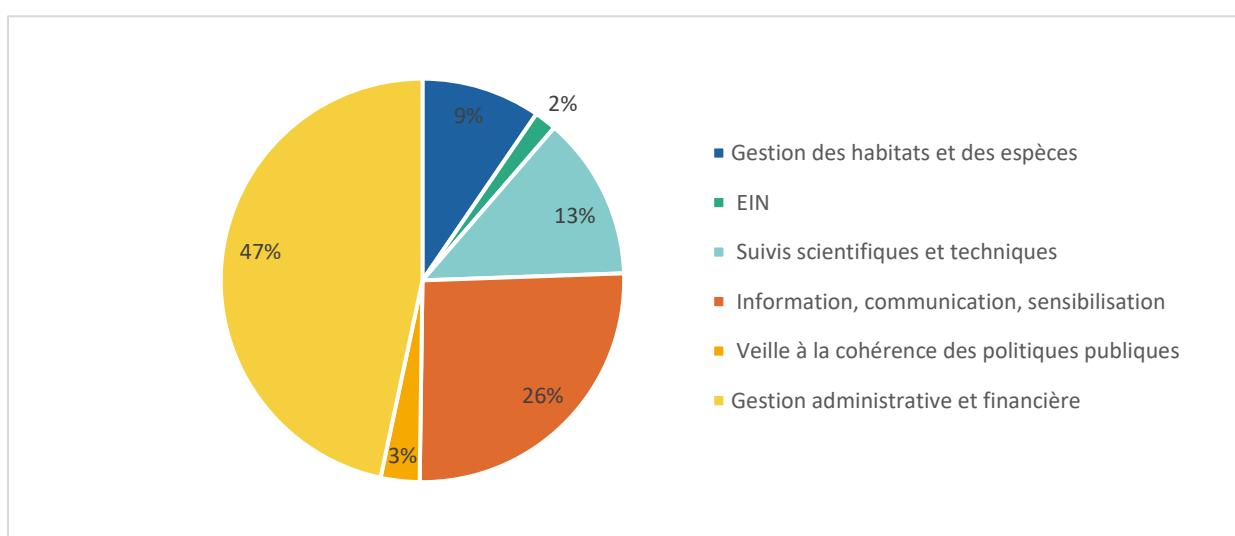


Figure 15 : Répartition du temps de travail par grand type d'actions

8.2.Bilan financier 2024

Synthèse montant réel Animation Natura 2000 en 2024			
Description de la dépense	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Dépenses de rémunération	38 600,64	-	38 600,64€
Option coûts simplifiés (40% des dépenses de rémunération)	15 440,26	-	15 440,26€
TOTAL BILAN FINANCIER 2024	54 040,90	-	54 040,90€

Détail coûts simplifiés			
Description de la dépense	Dénomination du fournisseur	Bénéficiaire	Montant TTC
Séances ATE 18/01 et 15/02	Arbrosens	Ecole élémentaire Messigny-et-Vantoux	400€
Fête de la Nature Avot	La nature avec Julie	Grand public	300€
Animations oiseaux et odonates	LPO	Grand public	756€
Conférence chauves-souris	SHNA	Grand public	476€
Animation CL Selongey Rapaces nocturnes	Sandra Avril	Centre de loisirs Selongey	265€
Séances ATE 14/11 et 06/12	Pirouette cacahuète	Ecole élémentaire Messigny-et-Vantoux	1300€
Appui RNF	RNF	Natura 2000	1380€
Etude Ignon	SITIV	Natura 2000	1000€
TOTAL			5 877€

9. ANNEXES

Annexe 1 : Arrêté portant désignation des membres du COPIL



Arrêté n°2024_N_01604

Portant désignation des membres du Comité de pilotage pour l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 Zone Spéciale de Conservation FR 2600957 "Montagne Côte d'Orienne"

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Vu la Directive n°92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.414-1 et suivants et R.414-1 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté ministériel du 07 février 2022, modifiant l'arrêté du 29 octobre 2014 portant désignation du site Natura 2000 "Milieux forestiers, prairies et pelouses de la Vallée du Suzon" renommé "Montagne Côte d'Orienne" et abrogeant les arrêtés du 29 octobre 2014 et 3 novembre 2014 portant désignation des sites "Milieux forestiers, pelouses et marais des massifs de Moloy, la Bonière et Lamargelle", "Massifs forestiers de Francheville, d'Is-sur-Tille et des Laverottes" et "Forêt de ravin à la source tufueuse de l'Ignon" ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2016 portant désignation des membres du comité de pilotage de la zone spéciale de conservation "Combes de la Côte dijonnaise" ;

Vu l'article 28 du décret n°2022-1757 du 30 décembre 2022 relatif à la décentralisation de la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres et modifiant certaines dispositions relatives à Natura 2000

ARRÈTE

Article 1 :

Le Comité de pilotage pour la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 "Montagne Côte d'Orienne" (FR 2600957) est composé comme suit :

1.1 Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements

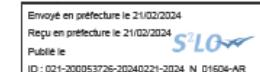
- Un représentant élu du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté ;
- Un représentant élu du Conseil départemental de Côte-d'Or ou son suppléant ;
- Mme et M les conseillers départementaux du canton de Fontaine-lès-Dijon ;
- Mme et M les conseillers départementaux du canton de Talant ;
- Mme et M les conseillers départementaux du d'Is-sur-Tille ;
- M le député de la 1ère circonscription de Côte-d'Or ;
- M le député de la 4ème circonscription de Côte-d'Or ;

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le 21/02/2024
ID : 021-200053726-20240221-2024_N_01604-AR

- Un représentant du syndicat mixte du pays Seine-et-Tilles ;
- Un représentant élu de Dijon Métropole ;
- Un représentant élu de la communauté de communes Forêts, Seine et Suzon ;
- Un représentant élu de la communauté de communes Ouche et Montagne ;
- Un représentant élu de la communauté de communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon ;
- Un représentant élu de la communauté de communes Tille et Venelle ;
- Un représentant élu de la commune de Chaignay ;
- Un représentant élu de la commune de Curtil-Saint-Seine ;
- Un représentant élu de la commune de Cussey-les-Forges ;
- Un représentant élu de la commune de Darois ;
- Un représentant élu de la commune de Epagny ;
- Un représentant élu de la commune d'Etaules ;
- Un représentant élu de la commune de Francheville ;
- Un représentant élu de la commune de Frénols ;
- Un représentant élu de la commune de Hauteville-les-Dijon ;
- Un représentant élu de la commune de Lamargelle ;
- Un représentant élu de la commune de Messigny-et-Vantoux ;
- Un représentant élu de la commune de Moloy ;
- Un représentant élu de la commune de Norges-la-Ville ;
- Un représentant élu de la commune de Panges ;
- Un représentant élu de la commune de Pasques ;
- Un représentant élu de la commune de Poiseul-les-Saulx ;
- Un représentant élu de la commune de Poncey-sur-l'Ignon ;
- Un représentant élu de la commune de Prenois ;
- Un représentant élu de la commune de Saint-Martin-du-Mont ;
- Un représentant élu de la commune de Saulk-le-Duc ;
- Un représentant élu de la commune de Val-Suzon ;
- Un représentant élu de la commune de Vernois ;
- Un représentant du syndicat intercommunal de défense, de protection et de restauration de Val Suzon ;
- Un représentant du syndicat intercommunal des eaux et assainissement de la Vallée du Suzon ;
- Un représentant du syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement de Gémiaux, Pichanges et Chaignay ;
- Un représentant du syndicat intercommunal du bassin versant de la Tille supérieure, de l'Ignon et de la Venelle ;
- Un représentant du syndicat intercommunal d'aménagement de la Tille aval, de la Norges et de l'Arnison ;
- Un représentant du Syndicat du Bassin de l'Ouche.

1.2 Représentants des propriétaires, exploitants, usagers, établissements publics, associations de protection de la nature, scientifiques

- Un représentant du centre national de la propriété forestière de Bourgogne-Franche-Comté ;
- Un représentant de l'association des communes forestières de Côte-d'Or ;



- Un représentant du syndicat des forestiers privés de Côte d'Or ;
- Un représentant de la chambre d'agriculture de Côte-d'Or ;
- Un représentant de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de Côte-d'Or ;
- Un représentant de la confédération paysanne de Côte-d'Or ;
- Un représentant du service départemental de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) ;
- Un représentant du syndicat de la propriété privée rurale de Côte-d'Or ;
- Un représentant de la fédération des chasseurs de Côte-d'Or ;
- Un représentant de la Fédération de la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Côte-d'Or ;
- Un représentant du comité départemental olympique et sportif ;
- Un représentant du Comité Départemental de cyclotourisme ;
- Un représentant du comité départemental de randonnée pédestre de la Côte-d'Or ;
- Un représentant de la section dijonnaise du club alpin français ;
- Un représentant du comité départemental de spéléologie de Côte-d'Or ;
- Un représentant de l'Office du tourisme Forêts, Seine et Suzon ;
- Un représentant de l'office du tourisme COVATI ;
- Un représentant de Suez ;
- Un représentant du Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne ;
- Un représentant de Ligue de Protection des Oiseaux de Bourgogne-Franche-Comté ;
- Un représentant de la Société d'Histoire Naturelle d'Autun ;
- Un représentant du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien ;
- Un représentant de Société Entomologique de Dijon ;
- Un représentant de la Société Mycologique de Côte d'Or ;
- Un représentant du Groupe Naturaliste Universitaire de Bourgogne.

1.3 Représentants de l'Etat et ses opérateurs :

- Un représentant du préfet du département de la Côte-d'Or ;
- Un représentant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté ;
- Un représentant de la Direction Départementale des Territoires de Côte-d'Or ;
- Un représentant du service territorial de l'architecture et du patrimoine de Côte-d'Or ;
- Un représentant de l'Office National des Forêts ;
- Un représentant de l'Office Français de la Biodiversité ;
- Un représentant du Parc National de Forêts.

Article 2 :

Le comité de pilotage peut décider d'entendre toute personne ou tout organisme dont les connaissances et l'expérience sont de nature à éclairer ses travaux.

Article 3 :

L'arrêté préfectoral 1301 du 16 novembre 2016 portant désignation des membres du comité de pilotage des zones spéciales de conservation "Milleux forestiers, prairies et pelouses de la Vallée du Suzon" (FR2600957), "Forêts, pelouses et marais des massifs de Moloy, la Bonière et Lamargelle" (FR2600958), "Massifs forestiers de Francheville, d'Is sur Tille et des Laverottes" (FR2600960) et "Forêt de Ravin à la source tufueuse de l'Ignon" (FR2601002) est abrogé.

Article 4 :

Les représentants des collectivités ou leurs groupements désignent parmi eux le président du comité de pilotage Natura 2000, ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement chargé du suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs.
A défaut, la présidence du comité de pilotage ainsi que l'animation nécessaire à la mise en œuvre du document d'objectif sont assurés par le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours administratif gracieux auprès de l'auteur de l'acte dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique.

Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 6 :

La présidente du Conseil régional est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté à l'adresse suivante : <https://www.bourgognefranche-comte.fr/> et dont copie sera adressée à l'ensemble des membres du comité de pilotage.

Fait à Dijon, le

La présidente
du conseil régional Bourgogne-Franche-Comté

Marie-Guite DUPAY

Annexe 2 : Illustration des actions de sensibilisation 2024





Animation Natura 2000

1 place de l'église
21440 Saint-Seine-l'Abbaye

03.80.35.22.75
natura2000@pays-seine-et-tilles.fr



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

**REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

